

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE MAUGUIO

Par arrêté préfectoral n°DDTM34-2024-08-15216 du 19/08/2024, monsieur le préfet de l'Hérault a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Mauguio.

Par décision n°E24000076/34 en date du 25/06/2024, monsieur le président du tribunal administratif de Montpellier a désigné Madame Danielle BERNARD-CASTEL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34 – Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier – CS 60 556 – 34064 Montpellier cedex 02 ; téléphone : 04 34 46 62 10) est la personne responsable du projet, auprès de laquelle toute information relative au projet de plan peut être demandée.

L'enquête sera réalisée en mairie de Mauguio (Place de la Libération 34130 MAUGUIO), siège de l'enquête, du mardi 24 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 25 octobre 2024 à 17h00 inclus, soit pour une durée de 32 jours.

Pendant la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (hors jours fériés), chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Mauguio Centre (siège de l'enquête) et en mairie annexe de Carnon (rue du Levant, Carnon plage, 34120 Mauguio) et consigner ses observations et propositions relatives au projet de plan sur le registre d'enquête déposé sur chacun des 2 sites d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra également les propositions écrites ou orales du public lors de ses **permanences** :

- **le jeudi 26 septembre de 14h00 à 17h00 (mairie de Mauguio Centre),**
- **le vendredi 25 octobre de 9h00 à 12h00 (mairie de Mauguio Centre),**
- **le mardi 1er octobre de 9h00 à 12h00 (mairie annexe de Carnon),**
- **le jeudi 17 octobre de 14h00 à 17h00 (mairie annexe de Carnon).**

Le dossier d'enquête dématérialisé sera aussi mis en ligne sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/ppri-mauguio/>.

Les observations sur le dossier pourront être présentées par voie électronique : soit directement sur ce site internet (formulaire en ligne), soit par mail à l'adresse ppri-mauguio@democratie-active.fr, du 24 septembre à 9h00 au 25 octobre 2024 à 17h00 inclus. Les observations recueillies par voie électronique seront publiées sur le site internet mentionné ci-dessus (registre dématérialisé).



Toute correspondance relative au projet de plan soumis à l'enquête pourra enfin être adressée en mairie de Mauguio à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Madame BERNARD-CASTEL, commissaire enquêteur
Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Mauguio
Mairie de Mauguio – Place de la Libération 34130 MAUGUIO

L'ensemble des observations écrites mentionnées précédemment relatives au dossier soumis à enquête publique, reçues par courrier ou dans le cadre des permanences, sera inséré dans le registre d'enquête déposé en mairie.

Le dossier d'enquête publique pourra être communiqué, à ses frais, à toute personne en faisant la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

Un accès gratuit au dossier d'enquête dématérialisé sera possible au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 (hors jours fériés).

Dès leur réception par le responsable du projet, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée en préfecture et en mairie de Mauguio, où elle sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi qu'à la DDTM de l'Hérault. Elle sera également publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault dans les mêmes conditions de délai, à l'adresse suivante :

<https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration/Plans-de-prevention-des-risques-Inondation-PPRI/Mauguio>.

A l'issue de la procédure d'enquête, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Mauguio pourra être approuvé par monsieur le préfet de l'Hérault.